

INTRODUCTION

Valérie DEJOUR et Jonas FROSSARD, garants de la Commission Nationale du Débat Public

Nous sommes deux des trois garants nommés par la CNDP. Nous intervenons en tiers neutre, indépendant du maître d'ouvrage. Nous sommes neutres par rapport au projet car nous ne donnons pas notre avis. Nous garantissons que les conditions du dialogue, de la transparence de l'information, de l'argumentation au-delà d'un avis "j'aime/je n'aime pas", de l'égalité de traitement car toutes les paroles et les arguments sont pris en compte. Nous recherchons l'inclusion et la diversité des points de vue. La faible mobilisation de ce soir est regrettée mais c'est un fait.

L'objectif est que toutes les questions puissent être posées pour alimenter le projet. D'autres modalités permettront peut-être de toucher plus largement le public nous l'espérons.

A l'issue nous sommes chargés de faire un bilan, une synthèse des avis entendus associée à des recommandations au maître d'ouvrage. Les rencontres nourrissent ce bilan.

En complément, il est important de préciser que l'argumentation n'est pas considérée quantitativement mais qualitativement. Chaque argument a le même poids. La concertation dure trois mois, c'est un processus dynamique qui s'incrémente de chaque moment du débat et permet d'aller plus loin dans la compréhension du projet voire des projets industriels en général.

LA CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

Amandien Daminato, animatrice – agence Neorama

La concertation préalable du public s'ouvre pour trois mois, mais il s'agit d'un début et non d'une fin. A la suite de cette première phase de participation du public viendront se fixer d'autres briques au cours desquelles, le bilan puis l'information et le dialogue avec le territoire seront possibles sur le projet avec des temps forts. Voici quelques éléments de remise en perspective des modalités de concertation qui fondent les différentes valeurs évoquées par les garants de la CNDP :

- Le forum de lancement qui s'est tenu le 6 décembre ;
- Les ateliers thématiques afin de permettre des temps spécifiques avec des éclairages sur des points clés comme les risques et nuisances d'aujourd'hui, et le raccordement électrique le jeudi 21 décembre ;
- Une conférence débat sur l'eau au mois de janvier 2024 (le calendrier de tous les événements est disponible en sortie de salle).
- Des petits déjeuners, format spécifique, que nous adressons aux élus comme ce matin, aux salariés du bassin industriel, aux acteurs économiques et institutionnels afin d'associer leur vision à des échelles différentes.
- Les stands mobiles dans les marchés, les lycées, médiathèques ainsi que différents points de fréquentation sur le territoire pour aller à la rencontre d'autres publics qui ne se déplacent pas pour les événements.

Au-delà de ces temps participatifs, pour s'informer et contribuer sur ce projet, le site www.em-rhone-concertation.fr permet de trouver toutes les informations sur les modalités de participation. Un registre de contribution sur lequel poser des questions, apporter des études et des réflexions pour nourrir cette concertation est à disposition mais également des cahiers d'acteurs ouverts aux structures afin de recueillir des avis collectifs pour faire valoir un argumentaire collectif. Enfin, la messagerie vocale est ouverte 24h/24 et 7j/7.

PRESENTATION DU PROJET EM-RHONE



Diffusion du mini film synthèse du projet également disponible sur le site internet du projet www.em-rhone-concertation.fr

Khalil El Quortobi, Directeur du projet eM-Rhône - Elyse Energy

Pour Elyse Energy dans un projet comme celui-ci il est important de rappeler et de s'inscrire dans les leviers de décarbonation tels que :

- Les évolutions de comportement, en tant que citoyens et société, pour aller vers des usages qui permettent d'éviter ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Les évolutions techniques, dans les usages au quotidien, telles que la réduction de la vitesse de croisière des bateaux, la modification de la forme des ailes des avions pour réduire leur consommation, la plus grande performance des moteurs de voiture ou des matériels électroménagers, etc. ;
- Les solutions innovantes pour les émissions qui sont plus complexes à éviter sont le cadre de développement des projets d'Elyse Energy. Il s'agit d'abattre l'empreinte carbone et de réduire le recours aux énergies fossiles, mais également par le procédé proposé pour eM-Rhône, de capter et recycler du dioxyde de carbone pour fabriquer un carburant de synthèse (se substituant au carburant fossile) ;

Pour permettre le développement d'un tel projet, son dimensionnement et un certain nombre d'invariants se posent :

- Un calendrier avec une mise en service prévue pour 2027,
- La certification bas-carbone car les intrants doivent être dans une certaine mesure bas-carbone,
- Un objectif de production de 150 000 tonnes de méthanol chaque année sur site,
- Le site par lui-même qui est une implantation stratégique, en raison du gisement de CO₂ disponible dans l'environnement de la plateforme et de la connaissance par les acteurs des enjeux que peut présenter un projet industriel,
- Les composantes du projet et le produit final sont des biens communs aux acteurs de la plateforme, et cela permet de développer des synergies industrielles et des partenariats,

Les ressources nécessaires à un projet avec une production de 150 000 tonnes de méthanol sont des ressources clés dont certaines sont assujetties à des alternatives soumises au débat pour connecter les contributions de la concertation au dimensionnement du projet et des ressources. Il s'agit ici de l'électricité, l'eau, le dioxyde de carbone, l'hydrogène ainsi que la vapeur d'eau.

Concernant le calendrier, plusieurs phases d'études s'allient à des phases d'instructions administratives pour aboutir en cas d'autorisation à la phase de construction. A ce stade, les premières études de faisabilité et les études de base ont été conduites. Leurs résultats ont permis de travailler les informations portées à la connaissance du public. Mais d'autres études seront à mener pour approfondir de nombreux points sur les prochains mois. Il s'agit à cette étape de questionner à la fois

l'opportunité et les alternatives telles que la gestion de l'eau, l'approvisionnement en CO₂ et le transport des matières premières et du produit final. Dans ce projet, RTE porte le raccordement électrique nécessaire à la production avec 3 grandes phases de développement que sont les études, l'instruction et la construction.

Le budget du projet eM-Rhône est aujourd'hui évalué à 700 millions d'euros.

Le premier temps d'échanges proposé n'a donné lieu à aucune question.

LES RISQUES ET LES NUISANCES

Lucas Richard et Julien Levillain, Elyse Energy

Le cadre réglementaire

Le projet eM-Rhône s'inscrit dans un cadre réglementaire strict qui impose un certain nombre d'études et de documents à fournir à l'Administration pour monter le dossier de demande d'autorisation environnementale. L'Etat impose deux études : l'étude de dangers qui concerne les risques industriels et l'étude d'impacts pour identifier les nuisances potentielles sur l'environnement.

Il est important de rappeler que le projet repose sur des technologies connues et maîtrisées pour lesquelles Elyse Energy bénéficie de retours d'expérience.

La définition d'un danger est une situation, une substance ou un équipement qui peut créer des dommages ou des blessures. Un risque est la probabilité que le danger arrive. Il est évalué par la probabilité et la gravité. Un risque peut être faible voire nul même en présence d'un grand danger. L'exemple est le cas d'une falaise : la chute peut provoquer la mort ou de graves blessures donc le danger est grand, mais lorsque l'on installe une barrière, le risque est très faible.

Plus spécifiquement, un risque industriel fait référence aux dangers potentiels liés aux procédés et installations industrielles qui entraîneraient des conséquences graves sur différentes parties : les exploitants du site en premier lieu, puis en fonction de l'évènement les populations environnantes, les biens et l'environnement. Quand on parle de risque industriel, on parle d'accident majeur.

Pour maîtriser ces risques, l'objectif est de réduire la probabilité que ces risques arrivent et les conséquences de l'accident avec 4 outils :

- La maîtrise du risque par l'exploitant par l'identification des sources de dangers, les mesures de prévention mises en place ;
- La maîtrise de l'urbanisation, lors de l'implantation d'un projet il faut s'assurer que les populations sont suffisamment éloignées du danger et inversement ;
- L'information du public, pour garantir que tous connaissent les risques liés aux installations ainsi que les modalités d'alerte associées ;
- L'organisation de l'ensemble des moyens de secours à la fois privés de l'exploitant et externes (pompiers, SDIS, ...).

Le projet eM-Rhône s'inscrit dans plusieurs cadres :

- La réglementation ICPE (Installations Classées Pour l'Environnement),
- La directive européenne SEVESO,
- Le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques)

Pour déterminer si un site est considéré comme ICPE, un inventaire des installations et activités du site est réalisé puis analysé sur la base d'une nomenclature qui classe les activités et les quantités de produits. En fonction de l'atteinte ou du dépassement des seuils pour chaque rubrique, le classement du site est précisé. Il existe plusieurs régimes d'autorisations applicables en fonction des seuils (par

ordre de dangerosité) : déclaration, enregistrement, autorisation et au-delà l'autorisation SEVESO seuil bas ou SEVESO seuil haut. Le projet eM-Rhône serait concerné par un site SEVESO seuil bas.

Le PPRT, réglementation créée après l'accident d'AZF près de Toulouse, concerne les installations existantes avant 2003 et définit des périmètres de sécurité autour des sites SEVESO seuils hauts. Il permet de réguler l'urbanisation en gérant les situations d'urbanisme existantes ou futures en définition des règles. Le projet eM-Rhône s'inscrit dans le PPRT actuel de Roussillon

L'étude de dangers

L'exploitant est tenu de réaliser une étude de dangers pour identifier l'ensemble des potentiels de danger sur le site et mettre en évidence les éléments mis en place pour éviter la survenance d'un accident. C'est un outil qui démontre que les risques sur l'usine sont maîtrisés et qui est un point important du dossier de demande d'autorisation d'exploiter. Plusieurs objectifs sont posés pour cette étude à la fois par le volet réglementaire mais également par Elyse Energy qui se donne un niveau d'ambition supérieur.

Sur le volet réglementaire, les effets graves doivent être contenus dans les limites du site en lien avec le PPRT existant. Elyse Energy souhaite aller un peu plus loin en contenant les effets graves mais également les effets significatifs pour que les impacts auprès des zones publiques soient diminués au maximum.

D'un point de vue méthodologique, cette étude est définie par une circulaire. Elle est conditionnée par les éléments d'environnement du projet, les risques des autres industriels par exemple. L'analyse des risques concerne l'évaluation de la probabilité du risque, sa gravité et sa cinétique (rapidité de propagation). Pour cela sont utilisées des matrices qui croisent probabilité et gravité pour chaque élément (cf. support de réunion). Cette matrice permet pour chaque scénario de se positionner. Un scénario sans conséquence grave et avec peu de probabilité d'occurrence correspond à la zone verte de la matrice dite « zone acceptable » qui signifie qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter de sécurité. Au contraire, un scénario à risque très élevé et fréquent, n'est pas compatible avec la mise en place d'un projet, cela correspond à « la zone non acceptable », zone rouge, où il n'y aura pas de scénario. Si les analyses révèlent que le projet est dans cette zone rouge, il faudra donc baisser la probabilité d'occurrence et/ou baisser la gravité des conséquences potentielles afin de se rapprocher de la zone orange ou verte. Pour cela, il s'agira de mettre en place des barrières préventives et ainsi limiter sa probabilité d'occurrence et/ou mettre en place de barrières de protections afin de maîtriser l'accident si celui-ci devait arriver.

Prenons en exemple le remplissage d'un bac de méthanol : le remplissage doit s'arrêter grâce à un automatisme, mais il ne s'arrête pas. Quels sont les moyens mis en place dans ce cas de figure pour éviter un débordement ?

- Premier niveau de barrière (prévention) : mise en place d'un niveau, relié à une alarme pour prévenir d'une anomalie, qui peut être associé à une procédure venant arrêter manuellement le remplissage du bac ;
- Deuxième niveau de barrière (prévention): des barrières automatiques via un capteur de niveau plus haut que le précédent. Dans ce cas on ne se repose pas sur une action humaine et une procédure, mais un ordre de fermeture de la vanne d'alimentation est envoyé.
- D'autres systèmes préventifs sont possibles comme les choix de matériaux, ou encore l'installation de soupape afin d'éviter l'accident.

Dans le cas où il y a débordement, un autre niveau de barrière (protection) est mis en place : la cuvette de rétention sous le bac collectera le surplus pour éviter son absorption et sa répartition dans les sols. Des systèmes de détection de débordement pourront être mis en place avec des procédures d'urgences associées (moyens incendies pour du liquide inflammable, détecteurs de fuites et présence de liquide, compartimentage coupe-feu en cas d'incendie).

Sur les installations d'eM-Rhône, une pré-étude de dangers a été réalisée afin de mettre en évidence certains scénarios et certains effets que l'on peut catégoriser en trois grandes familles :

- Les effets toxiques

- Les effets thermiques
- Les effets mécaniques, que l'on retrouve lors d'une explosion

Les potentiels de dangers identifiés sur l'installation de eM-Rhône sont essentiellement liés à l'hydrogène par ses caractéristiques très inflammables. La production d'hydrogène va générer des risques, et il s'agira de mettre les barrières nécessaires comme lors de son transport par canalisation. Il y a également un risque lié au stockage et au transport du méthanol, avec une dimension toxique lorsqu'il prend feu (vapeur de méthanol), de même que le stockage d'amines utilisées pour la capture de dioxyde de carbone.

Cette étude de dangers permet une analyse des risques, et justifie également le choix de certaines barrières. D'autres barrières existent pour maîtriser les accidents, telles que les outils d'informations au public via la commission de suivi des sites pour informer les riverains sur les industries à proximités de leurs habitations, mais aussi des plans (POI, PCS et PPI) pour informer des événements de proximité et comment réagir en cas d'accidents majeurs (éléments déjà présents sur la plateforme).

ECHANGES AVEC LA SALLE / LA VISIOCONFERENCE

Question « Concernant l'étude préalable de dangers, qu'est ce qui fait que l'on agit sur les seuils des 4 dangers ? est-ce les 4 ou 1 parmi d'autres ? »

Elyse Energy : Le classement en statut SEVESO n'est pas lié forcément au scénario de dangers mais à la quantité de produit stockée sur l'installation. Aucun stockage d'hydrogène n'est prévu sur le site d'eM-Rhône, il s'agira surtout d'un stockage de méthanol. A cet effet, l'atteinte de différents seuils enclencherait le statut SEVESO.

Question « Merci beaucoup pour cette présentation très claire et pédagogique ce qui n'était pas forcément évident sur des sujets complexes. J'ai une question qui est dans la continuité d'une question posée au forum de lancement. Sur la question de classement par probabilité, on sait que des choses sont maîtrisées en termes d'installation et de site. En termes d'environnement, les choses sont compliquées et vont le devenir de plus en plus dans une perspective de dérèglement climatique avec une augmentation des événements extrêmes. Je pense aux canicules mais pas seulement, les tempêtes également qui font que des choses peu probables peuvent devenir probables dans un avenir proche. Donc vous avez dit que c'était déjà des choses intégrées, en termes de changement climatique, quel scénario vous utilisez pour quantifier cette probabilité ? est-ce que ce sont des scénarios très pessimistes ou des scénarios plus optimistes ? »

Elyse Energy : Le contexte de dérèglement climatique, qui va amener des situations plus extrêmes que dans le passé, est pris en compte. Lors de l'identification des risques, tout ce qui est lié au climat (températures, vent, érosion des sols, ...) est passé en revue afin de définir l'impact sur les installations et les opérateurs. Les installations sont dimensionnées pour tenir à des températures qui seront définies au préalable. Au-delà des températures de design, soit on arrête le fonctionnement des installations le temps qu'elles redescendent, soit on fait modifier par des études les températures acceptables par les installations. Aujourd'hui les marges d'augmentation de températures sont plus importantes que celles attendues au fil de années. Pour les probabilités d'occurrence, prenons un exemple simple : « il fait chaud mon installation ne tiendra pas. Non, il fait chaud mon installation est prévue pour ». Voilà la démarche que nous utilisons.

Du point de vue des opérateurs, nous sommes très en amont sur le développement design du projet mais cette réflexion a été posée, notamment concernant la question des canicules lorsque les opérateurs travaillent en extérieur en journée. En effet, ces questions ne se posaient pas par le passé. Nous sommes dans une démarche de réflexion autour de ces sujets.

Dans la prise en compte de la sécurité des personnes, la question de la résistance des équipements et des matériaux (chocs de contraintes mécaniques, thermiques ...) se pose et se réfléchit dès la conception et est dépendante de plusieurs éléments :

- La géographie ;
- La nature de l'industrie et des procédés eux-mêmes ;

Un certain nombre de points sont aujourd'hui prédéfinis et prénormés au sens « normes de construction ». Typiquement, au sein même d'Elyse Energy, construire une usine de méthanol dans le bassin lyonnais, en alsace ou dans le piémont pyrénéen, peut d'ores et déjà avoir un impact sur la conception même de l'installation du point de vue des équipements. On parle souvent de la prise en compte du risque sismique, il est normal qu'un bâtiment administratif accueillant des opérateurs et des exploitants ne soit pas renforcé à l'identique dans sa conception selon que sa localisation géographique sera soumise ou non à l'alerte sismique. Les conditions climatiques jouent donc, comme l'alerte sismique, de la zone géographique de construction du bâtiment. Elyse Energy prend en compte deux sources d'information qui sont : « qu'est-ce que nous produisons », et « où est ce que nous le produisons ». Ce qui est produit doit vivre dans un intervalle de températures prises à partir des données maximales, sur lesquelles il y a des tolérances normatives de tenue aux chocs thermiques, inscrites dans les codes de constructions. Le projet eM-Rhône n'apporte aucune nouveauté comparativement à une autre usine pour un produit différent.

Question : « Les données climatiques aujourd'hui personne ne peut les donner avec certitude. Quel sera le climat dans 20 ou 30 ans ? On peut avoir une perspective très pessimiste et ce sont les experts qui le disent, je ne l'ai pas inventé, avec un réchauffement de 4, 5 degrés avec des épisodes extrêmes encore plus extrêmes et plus probable. Ma question est précisément ça : comment, en tant qu'industriel, vous vous situez face à cette incertitude ? On sait que c'est toujours compliqué et c'est votre travail de gestion et de mise en place de gérer cette incertitude. D'après vos précédents éléments de réponses, vous prenez le risque le plus élevé pour pouvoir être en mesure d'y répondre face aux futurs aléas climatiques que l'on a du mal à prévoir. »

Elyse Energy : Si le projet se réalise, dans l'exploitation du site, des analyses de risques sont réalisées et mises à jour en continue et ré évaluer en fonction des évolutions climatiques. Si des pics de chaleur plus importants que dans le passé sont enregistrés, on ré évaluera l'impact de ces changements sur les installations et les procédés, ce qui donnera lieu à un questionnement autour de mesures supplémentaires pour répondre à ces aléas.

ZOOM SUR L'ETUDE D'IMPACTS



L'étude d'impact rassemble les impacts potentiels du projet sur l'environnement, les paysages, l'eau, les transports, mais également le bruit, l'air ou l'odeur. Certains sujets seront plus détaillés dans des ateliers spécifiques et dédiés comme la conférence débat sur l'eau le 18 janvier 2024.

Pour minimiser les impacts d'eM-Rhône sur l'environnement, il est mis en place une démarche « ERC » : EVITER – REDUIRE – COMPENSER en priorité à la source, avant la réalisation du projet. Il s'agit pour chaque volet, en priorité d'éviter les atteintes du projet sur l'environnement, à défaut de réduire les impacts et en dernier recours si l'ensemble des mesures de réduction et d'évitement ne suffisent pas, de compenser ses impacts. L'objectif est de trouver un équilibre entre le développement humain et la préservation de l'environnement.

Sur le sujet de la biodiversité, l'impact concerne différentes espèces de faune et de flore qui se seraient réintroduites sur le site. Il a été réalisé un inventaire 4 saisons qui a permis l'identification de différentes espèces présentes sur le site. Cette étude a été réalisée fin 2023 et a permis le recensement des espèces à enjeux pour la suite du projet. La démarche ERC vise à éviter dans un premier temps les impacts sur la faune et la flore, réduire les impacts en créant des aménagements spécifiques pour

garder un habitat propice aux espèces et enfin si cela est insuffisant mettre en place des compensations sur la faune et la flore. Actuellement, la phase de séquençage ERC a débuté sur la partie évitement et réduction.

Sur le volet des **intégrations paysagères**, il a été décidé que le site devait s'intégrer au maximum dans le paysage et sur la plateforme avec déjà un impact visuel. L'objectif sera de s'intégrer en utilisant des matériaux adaptés pour ne pas avoir cette vision de hangar métallique.

Concernant le sujet de l'eau, le détail n'est pas abordé dans cette réunion, mais des notions importantes doivent être évoquées. L'approvisionnement en eau serait assuré par le GIE OSIRIS depuis la nappe alluviale du Rhône. Les besoins en eau pour eM-Rhône seront divisés en deux. Le premier concerne la production d'hydrogène par électrolyse de l'eau et le deuxième pour le refroidissement à hauteur de 80%. Le prélèvement brut serait de 2,7 millions de m³ par an et les rejets seraient de 1 million de m³ par an. Au niveau territorial, il existe des plans d'économie d'eau qui définissent des objectifs afin d'améliorer et réduire la consommation d'eau dans la zone. Les études associées sont faites pour entrer dans ces plans, plusieurs pistes sont possibles pour réduire la consommation en eau.

La première piste se situe en interne avec des choix technologiques, et des processus de recyclages et d'optimisation de l'eau.

Les alternatives seraient de ne pas prélever directement dans la nappe mais d'utiliser les rejets des industriels de la plateforme pour les besoins en refroidissement qui représentent la plus grande part de besoin en eau. Le GIE responsable de la partie prélèvements et rejets, agirait de son côté pour réduire les prélèvements en eau.

Le volet transport, pour eM-Rhône, fait appel à deux notions. La première concerne le transport du CO₂, et la deuxième concerne l'expédition du méthanol. Pour le transport du CO₂ dans un premier temps, plusieurs alternatives possibles :

- L'import de CO₂ depuis une source extérieure à la plateforme (exemple de la cimenterie LAFARGE) avec un transport par camions ;
- Un apport de 100% des besoins depuis la plateforme par les industriels de la plateforme, dans ce cas un transport par canalisation ;
- Un mix des deux précédentes alternatives.

Sur le sujet de l'expédition du méthanol, se profilent 4 alternatives :

- Par canalisation ;
- Par voies ferrées ;
- Par voie fluviale ;
- Par voie routière.

En fonction de ces alternatives, se présentent des avantages et des inconvénients. L'avantage du transport routier est sa flexibilité, il est peu coûteux et ne nécessite pas d'infrastructure et génère de l'emploi localement. En revanche, ce choix va encombrer le réseau routier et générer du CO₂.

Le mix entre routier et ferroviaire est une option envisagée car il pourrait être modulé en fonction des besoins entre les courtes et moyennes distances et donc réduire l'impact du CO₂. Cette option nécessitera d'importantes infrastructures et sera plus coûteuse.

Enfin la troisième option serait un mélange de routier, de fluvial et de ferroviaire. Dans ce cas il pourrait être fait une modulation selon les besoins en courtes et longues distances, et cela sécuriserait également l'approvisionnement. Des inconvénients se présenteraient tels que des ruptures de charges et une combinaison de mode de transport inadaptée aux faibles distances.

Elyse Energy se porterait en priorité sur des transports par voies ferrées et fluviales pour réduire au maximum l'impact du transport routier.

Concernant l'air et l'odeur, eM-Rhône pourrait produire des émissions atmosphériques ou des odeurs mais devra respecter des seuils réglementaires. Une première étude a été ouverte concernant la qualité de l'air, mais également sur la partie olfactive afin de caractériser les enjeux présents sur le territoire. Elle permet également de recenser les traceurs d'activités prévus à savoir NO₂, poussières, composés organiques volatiles (dont le méthanol). Un autre objectif de l'étude lancée sera d'établir une campagne de mesures spécifiques sur la qualité de l'air et des odeurs au cours du mois de janvier 2024.

Tous ces éléments servent à faire un état initial d'avant-projet. La deuxième étape sera d'identifier le traçage des substances liées aux procédés et aux installations et voir les potentielles émissions dans l'atmosphère que pourraient générer le projet. Une fois identifiées, il faudra mettre en évidence les mesures qui pourront être mises en place afin de réduire ces émissions ou odeurs.

Concernant le périmètre de cette étude, menée par un bureau spécialisé, les premières conclusions concernent la non-présence d'habitation à proximité immédiate du site. Les populations sensibles sont principalement situées au Nord-Est du projet. Sur le suivi de la qualité de l'air, il y a déjà trois stations fixes pilotées par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes qui permettent le traçage d'un certain nombre de polluants tels que le dioxyde d'azote, monoxyde d'azote, ozone, les particules fines et le benzène qui sont caractéristique du site actuellement. Ainsi les mesures prévues en janvier seront de mettre en place différents préleveurs à différents endroits du site pour mesurer les polluants déjà suivis par ATMO en proximité directe avec le site. Il s'agit du dioxyde d'azote, des particules fines et des composés organiques volatiles dont le méthanol fait partie.

ATMO est un organisme qui permet de suivre les émissions des différents polluants à différents endroits, en effet dans toutes les régions se trouvent plusieurs stations afin d'avoir un indice de la qualité de l'air.

Sans avoir encore réalisé la campagne de mesures, les premiers recensements des traceurs d'activités, d'émissions de nos procédés c'est -à -dire les particules fines, les composantes organiques volatiles et le dioxyde d'azote, ainsi que les mesures correspondantes afin de réduire ces émissions, ont été fait. Dans un premier temps une utilisation restreinte de la torchère serait mise en place (uniquement en secours). Pour la partie odeur, même si à ce stade du projet il n'a pas été identifié d'odeurs caractéristiques au projet, il a été mis en place un suivi des molécules odorantes. La campagne de mesure servira à avoir un niveau de détails plus avancés sur ces sujets, pour ensuite procéder à une identification des substances liées à notre projet ainsi que les potentielles mesures associées.

Concernant le bruit, il existe également un cadre réglementaire précis avec des seuils maximums autorisés autour de la plateforme, 70 décibels de jour et 60 décibels la nuit. Les prochaines étapes seront d'identifier toutes les installations et systèmes qui pourraient générer du bruit dépassant les seuils réglementaires. Dans ce cas, il faudra donc identifier les mesures permettant de réduire les bruits émis via de l'insonorisation, utilisation d'équipements plus silencieux, mais également la disposition des installations sur le site.

L'étude d'impact consiste donc à étudier et évaluer tous les impacts du projet eM-Rhône sur l'ensemble des éléments pour être soumise par la suite à l'administration qui évaluera les mesures mises en place au regard des impacts.

ECHANGES AVEC LA SALLE / LA VISIOCONFERENCE

Question : « Y'a-t-il un impact sur l'artificialisation des sols ? »

Elyse Energy : Elyse Energy regarde évidemment l'impact sur les sols. Des études de sols ont déjà été lancées sur la qualité des sols, les polluants présents sur et dans le sol. Effectivement, ce volet-là est pris en compte dans l'étude d'impact. Le site est une ancienne carrière qui a servi de support industriel pour du remblais, des terres d'excavation, voilà pourquoi des études de sols sont faites pour pouvoir identifier les éventuelles pollutions présentes sur le site.

À ce stade du projet, il n'y a pas encore de réponse définitive sur ces sujets. Pour rappel, la zéro artificialisation nette est une politique de l'Etat qui aujourd'hui incite à ne pas utiliser un foncier non fléché ou non utilisé pour de l'industrie. En ce qui concerne eM-Rhône, la zéro artificialisation nette ne s'applique pas sur un foncier intégré à la plateforme industrielle OSIRIS, celle-ci ayant déjà été fléchée comme foncier à usage industriel par les pouvoirs publics. La construction d'une usine sur ce site n'est donc pas considérée comme une artificialisation.

Il y a très peu de doute concernant la zéro artificialisation nette car le terrain a pour vocation d'être industriel. Au sein du dossier de demande d'autorisation environnementale, une analyse de compatibilité est faite avec la partie plan et programme dont le plan local d'urbanisme, mais également à l'aide de tous les documents supports comme le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

Remarque de Valérie Dejour : « Je voulais faire un commentaire sur ce qui a été dit ce matin lors de l'atelier petit déjeuner concernant une question par rapport aux transports. Il avait été dit que les camions seraient utilisés en dernier ressort, cette solution n'étant pas satisfaisante dans la mesure où il y a une saturation du trafic. Economiquement, il y a une perte de compétitivité car l'on recarbone d'une certaine manière. Cela veut dire que l'on joue sur la question du rendement énergétique. Cette question sur l'utilisation des camions oblige à recarbone donc on perd en pertinence par rapport au projet même. Je remets sur la table la question et la réponse de ce matin qu'il m'a paru intéressant de partager. »

Elyse Energy : On travaille en fonction de l'émission des modes de transports, c'est-à-dire combien de gaz à effet de serre une fois le produit final produit va être généré par son transport. Voilà pourquoi le choix du fluvial et du ferroviaire est plus adapté que le routier. Le routier n'étant qu'une alternative en cas d'incapacité temporaire à utiliser l'approvisionnement par voie fluviale et ferroviaire.

Remarque de Valérie Dejour : « Par rapport à votre dernière présentation sur les impacts et notamment la question des nuisances, même si les questions n'ont pas été posées, c'est du réglementaire. Les particules, tout ce que vous avez montré, on reste dans du réglementaire. Parfois il y a une difficulté à comprendre particules, particules fines etc. Qu'est-ce que l'on prend vraiment en compte ? Vous parlez de PM10, PM2.5. Je suis garante mais je ne connais rien à ces questions-là, et c'est vrai qu'il y a souvent une incompréhension sur ce que ça veut dire et ce que l'on mesure vraiment. »

Elyse Energy : Les particules PM10 et PM2.5 sont des particules de taille inférieure à 10 micromètres et inférieure à 2,5 micromètres. Plus la particule est fine, plus elle va loin dans les poumons donc plus elle est dangereuse pour l'homme. Voilà pourquoi il est important de les mesurer. Plus les particules sont grosses, plus elles seront arrêtées par la partie haute de la sphère ORL et donc n'impacteront pas la santé. Tout l'enjeu est là, d'identifier toutes ces particules invisibles afin de préserver la qualité de

l'air et la santé. Le suivi réglementaire est fait par ATMO qui est une association de surveillance de la qualité de l'air agréée par l'administration, présente dans toutes les régions pour effectuer ces suivis dont les résultats sont disponibles sur internet. Ils font également de l'information auprès du public sur les molécules qui sont pertinentes par rapport au secteur. Sur les analyses qui vont être faites, d'autres molécules ont été ajoutées à savoir le méthanol pour avoir une vue de ce qui existe à l'heure actuelle en l'état initial, mais également toute une famille de composés. Si le projet est réalisé, en ayant l'état initial, il pourra être mis en évidence les impacts du projet sur l'environnement.

Question : « Comment expliquer qu'un processus chimique traitant des gaz émet des poussières fines ? »

Elyse Energy : Il n'y a pas que le procédé, mais il s'agit de voir l'impact global du projet et pour les particules fines cela concerne les modalités de transport. En étant très en amont du projet, il n'y a pas connaissance de tous les potentiels rejets lors des procédés, nous n'avons donc pas tous les éléments de réponses. L'objectif est de tracer le plus tôt possible l'ensemble des polluants et des émissions atmosphériques pour les analyser et mettre en place les mesures pour les réduire.

Question : « Une demande de précision car nous n'avons pas encore évoqué le sujet de l'impact sur la biodiversité et sur les espèces protégées. Vous en avez évoqué trois, y'en a-t-il d'autres à ce stade que vous avez identifié ? »

Effectivement, il n'y a pas que les trois espèces présentées qui ont été identifiées. D'autres espèces sur la faune mais également sur la flore l'ont été. Les principaux enjeux sont sur la partie faune notamment du côté des insectes. Sur le site internet du projet, est en cours de production une synthèse de l'inventaire 4 saisons qui a été réalisé, pour permettre le recensement des espèces protégées identifiées sur le site et des enjeux associés.

Il est rappelé par l'animatrice que d'autres dates de rencontres sur d'autres sujets thématiques sont à venir. Le site internet est régulièrement mis à jour pour transmettre l'information au public. Les prochains rendez-vous : Le 13 décembre un stand le marché de Roussillon, le 21 décembre un atelier thématique sur le raccordement avec la présence de RTE, un stand mobile dans le centre commercial Green 7 le 22 décembre et enfin la conférence débat autour des enjeux de la ressource en eau le 18 janvier 2024.

Remerciement à tous les participants en visioconférence et en présentiels d'avoir suivi cet atelier.